

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D95

Séance du 22 octobre 2009 - Convocation du 16 octobre 2009
Compte rendu affiché le 30 octobre 2009
Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER
Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARHOD, M. MARTIN-RABAU, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés M. GOJON par M. RODRIGUEZ, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAU.

Excusée Mme MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Modification du tableau des effectifs : Réforme CCAS

Une réflexion a été entamée depuis plusieurs mois sur une réforme du Centre Communal d'Action Sociale. Celle-ci s'articule avec la nouvelle organisation par pôles pour la Commune et l'évolution des données démographiques et sociales. Enfin, la volonté de la municipalité est de conserver un CCAS comme intervenant indispensable de la vie locale.

La consultation des élus, des chefs de service, des représentants du personnel a été privilégiée pour aboutir à une proposition validée en Comité Technique Paritaire.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le CCAS sera recentré sur deux pôles majeurs "Actions sociales-Logement" et "Personnes âgées". Le personnel intervenant dans la petite enfance sera rattaché au Pôle "Éducation, Enfance, Jeunesse" de la Commune. Les agents concernés ont été informés et ont donné leur accord pour procéder aux mutations nécessaires.

Afin de mettre en œuvre cette réforme, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, il en sera de même pour le CCAS qui procède aux ajustements de personnel nécessaires. Le projet a été approuvé par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 11 septembre 2009. La modification suivante du tableau des effectifs est proposée :

Situation actuelle	Situation au 01/01/2010
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe : 6	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe : 8 (+ 2)
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe : 5	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe : 4 (- 1)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe : 1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe : 0 (- 1)
Rédacteur Chef : 0	Rédacteur Chef : 1 (+ 1)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe : 22	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe : 24 (+ 2)
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe : 0	Auxiliaire de puériculture de 2 ^{ème} classe : 1 (+ 1)
Éducateur de Jeunes Enfants : 0	Éducateur de Jeunes Enfants : 1 (+ 1)
Sage Femme de classe supérieure : 0	Sage Femme de classe supérieure : 1 (+1)
Assistantes maternelles : 0	Assistantes maternelles : 13 (+ 13)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 septembre 2009,
- **AUTORISE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- **DIT que les crédits nécessaires à l'application de la présente décision sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 22 octobre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/10/2009
 - Publication ou affichage le 27/10/2009
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2009
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.